



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

VILLE DE THONON-LES-BAINS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration

Administrateurs :

En exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3
Pouvoir(s) : 1
Votants : 9

Réunion du mercredi 07 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept février, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le 31/01/2024, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON, Président du CCAS.

Étaient présents :

Monsieur Christophe ARMINJON, Madame Nicole JAILLET, Madame Véronique VULLIEZ, Monsieur Jean DORCIER, Madame Anne Marie DEVILLE, Madame Mireille DUNOYER, Madame Nicole GERARD, Madame Eléonore PIERRON

Étaient absents :

Madame Catherine PERRIN, Madame Sophie PARRA D'ANDERT, Madame Brigitte RAMBAUT

Pouvoir(s) :

pouvoir de Madame Brigitte RAMBAUT à Madame Anne Marie DEVILLE

Secrétaire de Séance

Mme Stéphanie CROSET, Directrice du C.C.A.S.

La liste des délibérations examinée par le Conseil d'Administration est affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

DEL240207_07

FINANCES

OBJET : Programme de Réussite Educative demande de subvention pour l'année 2024 au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) de Haute Savoie

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article R.123-25,

Considérant que le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents de Haute Savoie accompagne les porteurs de projets et les soutient dans le développement d'actions parentalité inscrites dans l'esprit de la charte REAAP,

Considérant la volonté de développer des actions d'accompagnement et de soutien aux parents dans leur rôle éducatif,

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser son Président à :

- Procéder à la demande de subventions au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) de Haute Savoie pour l'année 2024,
- Signer tout document relatif aux demandes et aux versements de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :
Décide à l'unanimité

- D'APPROUVER la proposition ci-dessus

Les signatures des Administrateurs figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Secrétaire de séance,
Stéphanie CROSET



Président du CCAS

Christophe ARMINJON



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans ce délai ou à compter de la réponse du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé